

Première Synthèses



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Numéro 29 - août 1993

Une approche locale de l'emploi et du chômage

Les zones d'emploi sensibles

Identifier à l'avance les territoires à risques au regard de la perte d'emploi et du chômage est indispensable pour pouvoir agir préventivement et donc avec plus de chances d'efficacité. Pour une étude locale de ces risques, la zone d'emploi est le découpage le plus pertinent. Les zones d'emploi réagissent différemment aux problèmes de chômage et d'emploi : les zones où l'emploi est fragilisé ne sont pas nécessairement celles qui sont les plus marquées par le chômage.

Les zones d'emploi, territoires d'analyse et d'action

La volonté de mieux cibler les politiques de l'emploi a conduit, il y a une dizaine d'années, à définir un découpage du territoire régional en zones pertinentes pour l'analyse du fonctionnement local du marché du travail.

Elaborées conjointement par les Directions Régionales du Travail et de l'Emploi et les Directions Régionales de l'INSEE, les 365 zones d'emploi (une révision est en cours ramenant leur nombre à 348, encadré 1) ont permis progressivement de rassembler et d'exploiter, au niveau local, des informations statistiques se rapportant à l'emploi et au chômage. A la fonction première de recueil des données statistiques, se sont ajoutées la construction d'observations fines des systèmes locaux de l'emploi et la définition d'un niveau d'intervention et d'action, sans pour autant imposer un nouveau cadre administratif. Progressivement, la zone d'emploi devient niveau d'action car elle est considérée comme pertinente pour les acteurs locaux.

Des sensibilités différentes vis à vis du chômage et de l'emploi

En 1992, une réflexion engagée au sein du groupe de travail «Outils de diagnostic et d'évaluation» (1), s'est prolongée par une analyse des zones d'emploi sensibles en terme de chômage et d'emploi.

La sensibilité d'une zone d'emploi aux problèmes de l'emploi et du chômage revêt différents aspects : fragilité de l'appareil productif, déficit en main-d'oeuvre qualifiée, déséquilibre démographique ou migratoire. La confrontation de 11 indicateurs de sensibilité (encadré 2) sur les 365 zones d'emploi métropolitaines permet de dresser une double typologie de ces zones en fonction de leur

(1) - Le groupe de travail «Outils de diagnostic et d'évaluation» a réuni des représentants de l'administration centrale et des services déconcentrés du Ministère du Travail. Un de ses objectifs réside dans l'élaboration de documents d'aide à la décision. Il a, en particulier, mis à disposition des régions une exploitation ordonnée des informations statistiques par zones d'emploi.

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

fragilité, c'est-à-dire de facteurs de risques pesant d'une part sur la situation de l'emploi, liée au système productif (carte 1), et d'autre part sur celle du chômage, liée également aux caractéristiques de la population active (carte 2).

Sur l'ensemble des zones d'emploi, certains de ces indicateurs sont corrélés entre eux. C'est le cas, par exemple, de l'évolution du nombre des établissements et de l'emploi (corrélation +0,8) ou encore du taux de rotation au chômage et de la part des chômeurs de longue durée (-0,86).

L'étude de ces corrélations permet de mieux mettre en évidence les relations de causalité qui existent entre l'emploi et le chômage et les enchaînements à l'oeuvre au niveau local.

Tout d'abord une diminution de l'emploi n'entraîne pas systématiquement une augmentation du chômage; elle peut provoquer un départ des actifs qui génère à son tour une diminution du chômage. De même, une augmentation de l'emploi peut entraîner une montée du chômage par l'intermédiaire d'une forte attractation des actifs. Ceci explique que la corrélation, évolution de l'emploi - évolution du chômage, soit positive (+0,34).

Par ailleurs l'évolution de l'emploi est très corrélée à celle du nombre des établissements (+0,80), forcément liée elle-même à celle des petits établissements dont le rôle dans la conjoncture de l'emploi est

ainsi mis en évidence. Le poids des secteurs à risques (dont le déclin national a été supérieur à 20%) dans la zone a une influence négative tant sur l'évolution de l'emploi (-0,48) que sur celle des établissements (-0,43).

Enfin, si le chômage non qualifié est conséquence à la fois du recul de l'emploi, lié à l'évolution des établissements, et de sa structure par qualification (+0,46), le chômage de longue durée est lié positivement au chômage (+0,27) et négativement au taux de rotation au chômage (-0,86).

Des situations très contrastées

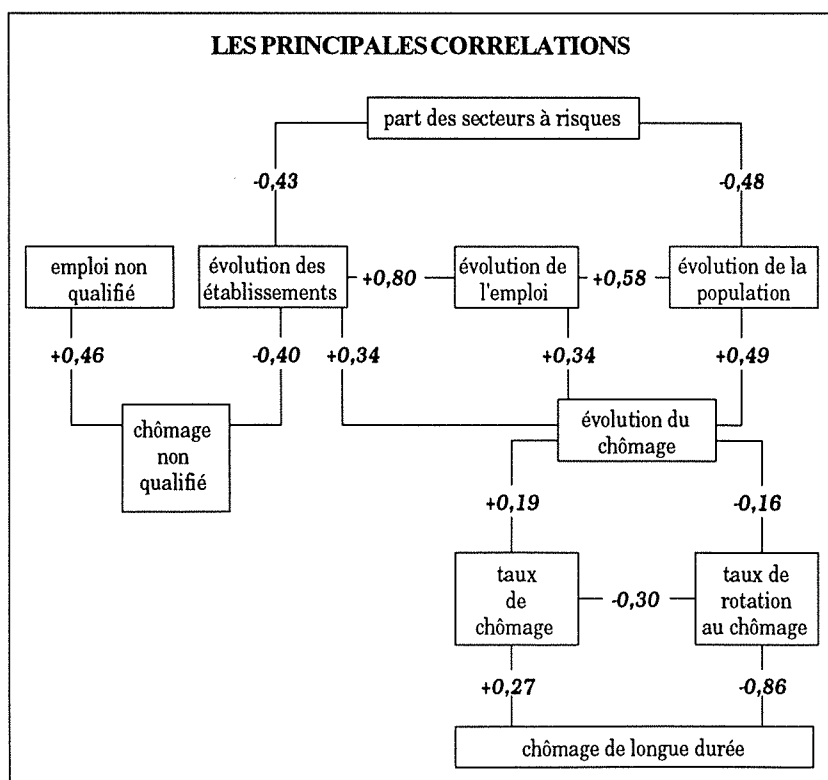
Les deux cartes montrent les sensibilités des zones vis-à-vis de l'emploi et du chômage (encadré 3).

La comparaison des deux met en évidence que les zones où l'emploi est fragilisé ne sont pas forcément celles où les caractéristiques du chômage sont les plus marquées.

Ainsi il apparaît (carte 1) que l'emploi est plus dynamique en Ile-de-France, dans le Sud-Est et sur les littoraux atlantique et méditerranéen. Si l'Ile-de-France et la région Rhône-Alpes étaient, fin 1991, relativement épargnées par le chômage, les zones littorales sud et ouest présentaient des indicateurs de chômage préoccupants (carte 2). Le rôle des migrations

vers les zones au cadre de vie plus agréable explique probablement en partie ce phénomène : l'implantation de nouvelles activités, essentiellement tertiaires, dans ces zones offre des opportunités d'emploi pour le chef du ménage mais le déplacement des conjoints et des enfants peut se traduire par une augmentation de la population active encore plus rapide que celle de l'emploi.

A l'inverse, les zones où l'emploi a le plus reculé dans la décennie 1980 sont celles du Nord, de l'Est et du Centre de la France, lieux des implantations industrielles traditionnelles qui ont subi fortement les conséquences de la crise. Mais, si le Massif Central et le Nord ont été touchés par le chômage, certaines zones à dominante agricole ou de



montagne y sont moins sensibles : elles l'ont exporté en se désertifiant. Par ailleurs, les régions frontalières de l'Est (vallées de Vosges et du Jura) sont relativement épargnées par le chômage : il faut y voir, sans doute, l'effet des migrations alternantes des travailleurs frontaliers, dont la poursuite dépend en partie de la conjoncture des pays voisins.

Les zones d'emploi entourant chaque métropole régionale présentent un dynamisme de l'emploi en général plus élevé, mais certaines sont fortement marquées par le chômage (Marseille, Paris) alors que d'autres le sont moins (Strasbourg, Besançon).

Ainsi, l'approche locale met en évidence la complexité des liaisons entre l'emploi et le chômage. De plus, l'effet des politiques de conversion n'apparaît encore guère au travers de ces résultats. Il faut enfin noter que les zones jusqu'ici relativement épargnées par le chômage peuvent voir leur situation remise en cause : la récente aggravation du chômage en Ile de France et en Rhône-Alpes en est l'illustration.

F. Jeger, O. Mazel.

Encadré 3

Une analyse en composantes principales à partir des 11 indicateurs fait ressortir **deux dimensions indépendantes** : une sur l'emploi, l'autre sur le chômage expliquant respectivement 27% et 23% de l'inertie totale.

L'indicateur de la carte « emploi », issu de cette analyse, est défini par :

$1,29 \times$ part des secteurs à risques + $1,36 \times$ part du chômage non qualifié - $1,30 \times$ évolution des établissements - $1,03 \times$ évolution de l'emploi - $1,15 \times$ évolution de la population.

L'indicateur de la carte « chômage » est défini par :

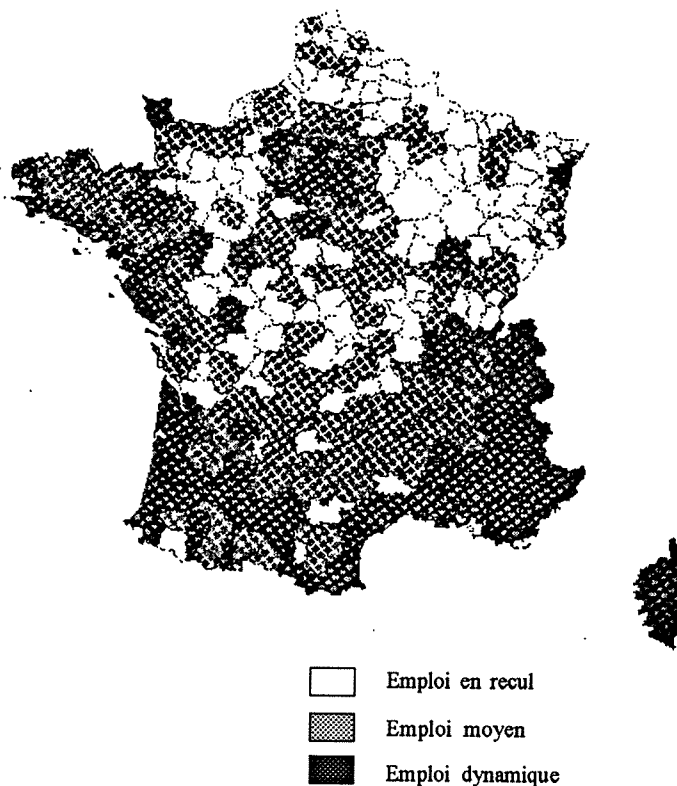
$5,1 \times$ part du chômage de longue durée + $2,95 \times$ taux de chômage - $1,62 \times$ taux de rotation.

Ces coefficients sont issus de l'analyse en composantes principales.

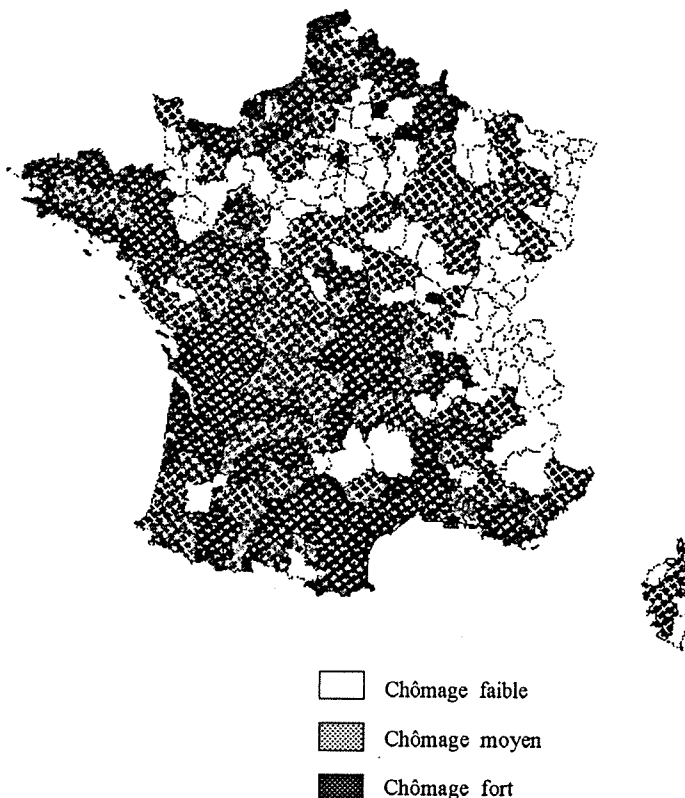
Les zones d'emploi ont été partagées, pour chacune des cartes, en trois groupes d'effectifs égaux : « fort », « moyen » et « faible ».

L'indépendance (statistique) des deux indicateurs explique « l'orthogonalité » des deux cartes.

Carte 1
Typologie des zones d'emploi,
selon l'emploi



Carte 2
Typologie des zones d'emploi,
selon le chômage



ZONE D'EMPLOI

ZONE A L'INTERIEUR DE LAQUELLE UNE MAJORITE D'ACTIFS RESIDENT ET TRAVAILLENT

Le découpage administratif (région, département, ALE,...) est complété d'un découpage socio-économique plus fin : celui des « zones d'emploi ». Le découpage en « zone d'emploi » a été élaboré à partir de la circulaire du 23 septembre 1982 par les Directions Régionales de l'INSEE et les Directions Régionales du Travail et de l'Emploi. Afin d'être pertinente pour l'étude des problèmes d'emploi, la zone d'emploi est définie comme la zone à l'intérieur de laquelle une majorité d'actifs résident et travaillent. Par ailleurs, la zone de prospection d'un demandeur d'emploi est déterminée principalement, d'une part par ses relations professionnelles, d'autre part par ses relations de voisinage. La zone d'emploi est donc bien adaptée à l'analyse des problèmes d'insertion. Mais, si la zone constitue un territoire où on réside et travaille de manière préférentielle, elle ne doit absolument pas être assimilée à un territoire fermé, ayant un fonctionnement autonome. Des échanges avec l'extérieur existent. Ils sont d'autant plus importants qu'on s'intéresse au marché de l'emploi des catégories socio-professionnelles comme celle des cadres.

L'actualité des données du dernier recensement de la population (1990), les informations disponibles grâce à l'inventaire communal et l'évolution des structures socio-économiques liée, par exemple, aux transformations de l'appareil productif ou à celles des moyens de communication ont conduit à une révision du découpage des zones d'emploi. De 365 zones d'emploi le territoire régional a été redécoupé en 348 zones, la modification portant sur une vingtaine de zones. Ce nouveau découpage sera effectif au début de l'année 1994.

Les critères de délimitation des zones arrêtés dans la circulaire du Ministre du Travail du 23 septembre 1982, sont maintenus, à savoir :

- le zonage s'intègre dans l'espace régional sans omission ni chevauchement,
- une zone est constituée d'un nombre entier de communes,
- les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination des zones d'emploi. Ils permettent de mesurer la cohérence d'un territoire,
- les zones doivent être de taille suffisante pour minimiser les regroupements lors du passage au zonage européen.

LES INDICATEURS DE SENSIBILITE

L'analyse des zones d'emploi repose sur la construction de 11 indicateurs de sensibilité choisis comme étant les plus significatifs :

Cinq sur le chômage :

- le taux de chômage en 1991 (INSEE);
- la proportion de chômage de longue durée (CLD) en 1991 (ANPE);
- le taux de rotation au chômage (entrées + sorties en 1991 / stock moyen en 1991) (ANPE);
- l'évolution du chômage entre 1987 et 1991 (ANPE);
- la part des non qualifiés parmi les demandeurs d'emploi en 1991 (ANPE).

Quatre sur l'emploi et son évolution :

- l'évolution du nombre d'établissements entre 1979 et 1990 (UNEDIC);
- l'évolution de l'emploi salarié marchand entre 1979 et 1990 (UNEDIC);
- la part de l'emploi non qualifié en 1990 (DARES/INSEE);
- la part des secteurs à risques dans l'emploi (déclin national supérieur à 20 % entre 1979 et 1990) (UNEDIC).

Deux sur les caractéristiques démographiques :

- l'évolution de la population entre 1982 et 1990 (INSEE);
- le taux de scolarisation de 15 à 25 ans en 1990 (INSEE).

PREMIÈRES SYNTHÈSES – ISSN 0999-565 X

Directeur de la Publication : Claude SEIBEL

Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES

Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :

Premières Informations + Premières Synthèses **525 F**

L'abonnement part du premier numéro de l'année.

A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.

Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.